

## **Animations commerciales et artisanales de centre-ville - Programme pour 2003 - Subventions**

**M. l'Adjoint MARIOT, Rapporteur :** Pour faire face aux enjeux concurrentiels avec les centres commerciaux de périphérie, les villes doivent se doter de moyens conséquents pour conduire l'animation de leur cœur de ville.

Si le centre-ville est perçu comme vivant par une enquête réalisée pour le compte de l'association à vocation nationale «Union du Grand Commerce de Centre-Ville», le souci d'équilibre avec la périphérie est permanent.

Cet équilibre touche à plusieurs niveaux la politique municipale : enjeux d'accessibilité (livraisons, transports en commun) et de dynamisation.

La politique d'équilibre de l'attractivité commerciale menée par la Municipalité tend à créer une cohérence urbaine à la fois par la redynamisation de pôles secondaires et par le renforcement de l'attractivité du cœur de ville.

Cette démarche implique des actions qui visent à renforcer l'attractivité en particulier touristique du centre ancien, cœur de ville irriguant les quartiers, attractivité qui est l'un des points forts des grandes villes au patrimoine culturel et touristique dense.

L'enquête publiée par l'UGCCV démontre la nécessité d'optimiser le calendrier des manifestations, en favorisant une meilleure répartition sur l'année et en rationalisant les moyens mis en oeuvre, en particulier en terme de promotion et de communication.

Cette démarche a été engagée par la Ville de Besançon depuis plusieurs années par un conventionnement avec les associations organisatrices de manifestations commerciales.

Désormais, une progression supplémentaire est proposée pour l'année 2003 par l'établissement d'un calendrier, d'une mise en place d'actions de communication et de promotion communes.

La convention liant la Ville de Besançon aux associations de commerçants et artisans et relative à l'organisation des animations commerciales de centre-ville, signée pour l'année 2002, prévoyait un bilan des actions réalisées.

Celui-ci fait ressortir que malgré une certaine lourdeur de fonctionnement, l'ensemble des associations a trouvé qu'une organisation transversale et partagée était porteuse de bénéfices pour le centre-ville.

Désormais, il convient d'organiser pour les années futures, en les simplifiant, tant pour la collectivité que pour les associations, les relations de la Ville de Besançon avec les organisateurs de manifestations commerciales.

A cette fin, l'ensemble des associations représentatives du monde du commerce et de l'artisanat a été réuni à plusieurs reprises afin d'organiser ce fonctionnement nouveau.

L'ensemble des associations s'est regroupé afin de mutualiser les moyens mis en oeuvre et ainsi rationaliser les coûts de fonctionnement.

C'est ainsi que sous l'égide de la délégation Commerce-Artisanat-Tourisme, les grands axes d'une stratégie ont été tracés.

Après un travail commun et fructueux, une nouvelle appellation, qui devra déboucher sur une entité juridique, «Cœur de ville, métiers et passions» symbolisant cette union naissante, a été choisie et fédérera l'ensemble des animations commerciales se déroulant au centre-ville.

En matière promotionnelle, les précédentes conventions prévoyaient d'intégrer l'Office de Tourisme à la démarche. Ainsi plusieurs actions ont été menées conjointement avec la Ville et les associations (Foire de La Chaux-de-Fonds, Salon de Lausanne, etc.), puis, en 2002, l'OTSI s'est donné les moyens humains d'engager des actions de promotion qu'il convient de renforcer.

Pour l'année 2003, il est proposé que l'implication de l'OTSI soit renforcée par une démarche marketing ciblée, pertinente et forte visant à mutualiser et rationaliser les actions de promotion dont le financement sera assuré par un transfert à l'OTSI d'une partie des sommes consacrées par les associations à la promotion de leurs actions.

Cette année le calendrier arrêté pour l'ensemble de l'année 2003 intègre de nombreuses manifestations selon le planning suivant :

	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sep- tembre	Octobre	Novem- bre	Décem- bre
Portes ouvertes	■									
Marché de printemps		■								
Printemps de l'agriculture		■								
La mode en capitale			■							
Printemps des musées			■							
Critérium cycliste			■							
Fête des boulangers			■							
Marché de potiers			■							
Marché de l'été				■						
Printemps artisans				■						
Harmonie en capitale				■						
Braderie d'été					■					
Campagne bienvenue					■	■	■			
Marché d'automne							■			
Saveurs de rentrée							■			
La ferme à la ville							■			
Troc des Chaprais							■			
Contes et BD en capitale								■		
Ouverture multiplex									■	
Braderie d'automne										■
Lumières de Noël en capitale										■
Marché solidaire										■
Marché de Noël										■

Date	Pilote	Budget envisagé		Manifestations		Remarques
		Crédit en €	Valorisation prestations Ville en €	Nouvelle	Pérennisée	
21 - 23 mars	CM25	5 000	1 000	Portes ouvertes dans le cadre de la semaine nationale de l'Artisanat		Opération de promotion des savoir-faire des artisans
2 avril	S.C.N.S.		1 000	Marché de printemps		Droits de mise à disposition du domaine public proposés à 1 000 €
12 avril	F.D.S.E.A.		1 000	Printemps de l'agriculture		Opération de promotion des filières alimentaires
26 avril	U.C.B.	5 000	500	La mode en capitale		Opération d'animation du centre-ville
4 mai	O.T.S.I.	3 000	1 000		Printemps des Musées	
16 mai	Chaprais	1 000	1 000		Critérium cycliste des Chaprais	
16 mai	Marché		500	St-Honoré «Journée du pain»		Dans l'enceinte du marché couvert
17 - 18 mai	MAFC	6 100	3 000	Marché de potiers		4ème édition d'un marché qui se déroulait à Baume-les-M. et se tiendra à Granvelle
4 juin	SCNS		1 000	Marché d'été		Droits de mise à disposition du domaine public proposés à 1 000 €
13 - 15 juin	CM25	8 000	1 500	Les artisans au squ'art		Square Saint-Amour
28 juin	UCB		500	Harmonies en capitale		Opération d'animation du centre-ville
4 - 5 juillet	UCB/SCNS		5 000		Braderie d'été	
3 septembre	SCNS		1 000	Marché d'automne		Droits de mise à disposition du domaine public proposés à 1 000 €
4 - 7 septembre	UCB/SCNS	25 000	5 000		Saveurs de rentrée et Terroirs Gourmands	Invité d'honneur La Provence
6 septembre	Marché	3 000		1er anniversaire du marché		

Date	Pilote	Budget envisagé		Manifestations		Remarques
		Crédit en €	Valorisation prestations Ville en €	Nouvelle	Pérennisée	
13 - 14 septembre	J.A.			La ferme à la ville		Opération d'information sur les filières agro-alimentaires
13 septembre	Chaprais	6 000	1 000		Troc des Chaprais	
27 septembre	U.C.B.		500	Contes et BD en capitale		Opération d'animation du centre-ville
fin octobre				Ouverture du multiplex		Animation conjointe avec parking et Halloween
24 - 25 octobre	UCB/SCNS		1 000		Braderie d'automne	
24 - 31 octobre	UCB		1 000		Animations Halloween	
29 novembre	UCB	10 000	500	Lumières de Noël en capitale		Opération visant à associer les commerçants aux illuminations
Décembre	RéCiDev	1 600	1 000		Marché Noël Solidaire	
3 - 24 décembre	UCB/SCNS	65 000	15 250		Marché de Noël	
Mensuel	OTSI	8 000			Flâneries bisontines	
Annuel	OTSI	19 000		Actions de promotion et de communication		OTSI en partenariat avec les services de la Ville (Communication et EET)
		165 700	43 250			

Les associations n'ayant pas eu le temps matériel d'organiser juridiquement leur regroupement, il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer à chaque association maître d'œuvre une subvention de soutien.

Une seule convention liant l'ensemble des parties sera signée, formalisant ces accords et fixant les obligations de chacun.

Afin que l'OTSI puisse organiser une promotion pertinente et efficace des animations, la cible principale étant les groupes au travers des autocaristes, il conviendrait que les programmes soient connus une année à l'avance ; c'est pourquoi les services de la Ville et de l'OTSI oeuvrent avec les associations afin que le programme 2004 soit arrêté courant juillet 2003.

Après avis favorable de la Commission Commerce - Artisanat - Tourisme, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire à :

- signer l'ensemble des documents liés à ces partenariats,
- solliciter les subventions auprès de l'État,
- inscrire le montant des subventions, par décision modificative au budget de l'exercice courant, dès réception des notifications attributives, en recettes au chapitre 92.91.74718.30200 et les réaffecter en dépenses à l'imputatoin 92.91.6042.30200,
- verser une subvention de 105 000 e à l'Union des Commerçants, 1 600 € à l'association RéCiDev, 7 000 € à l'association Commerce et Artisanat aux Chaprais, 30 000 € à l'OTSI, 6 100 € à l'association Métiers d'Art en Franche-Comté, 3 000 € à l'Association du Marché Beaux-Arts et 13 000 € à la Chambre de Métiers du Doubs.

Ces sommes seront prélevées sur l'imputation 92.91.6574.30200 qui sera abondée par un transfert de 165 700 € de l'imputation 92.91.6042.30200.

«**M. LE MAIRE** : Jacques MARIOT va très rapidement nous dire ce qu'on va faire de nouveau, je dis très rapidement car il a fait un rapport magnifique dans lequel tout est dit, avec toutes les manifestations que j'évoquais précédemment.

**M. Jacques MARIOT** : Je veux simplement montrer qu'il existe une cohérence aujourd'hui au sein de la délégation commerce - artisanat - tourisme et qu'on a une démarche offensive qui vise à optimiser on va dire l'économie touristique de la Ville de Besançon. Les points clés sont les suivants : des actions commerciales et artisanales, pour la première fois à Besançon nous aurons des actions artisanales bien ciblées et notamment seize nouvelles. Donc vous avez une liste, je ne vais pas les répertorier mais je vais simplement souligner des actions comme «le printemps de l'agriculture» ou «le marché de potiers» pour lequel d'après les organisateurs, 10 000 personnes vont venir à Besançon parce que les potiers viennent de toute la France. Il y a donc des actions extrêmement diverses, il y a toute une mosaïque, vous avez la liste sous les yeux, qui montre bien aujourd'hui l'intérêt que Besançon porte à toutes ces animations commerciales et artisanales.

Le deuxième point, en dehors des actions, c'est la communication, c'est-à-dire qu'effectivement, pour valoriser les actions, il faut communiquer et nous allons communiquer avec un panneau 4 x 3, on est en train de travailler sur un visuel qui sera récurrent et qui aura pour slogan : «le commerce en capitale», capital avec un «e» et donc nous allons justement dans ce 4 x 3 que l'on verra en Franche-Comté et même au-delà, à Dijon, enfin dans les villes périphériques, communiquer sur nos actions une semaine par mois de manière à attirer l'oeil pour que ces animations commerciales et artisanales fassent venir du monde.

Le troisième point, lorsqu'il y a des actions et lorsqu'on communique, c'est de mettre en promotion des animations telles que les Terroirs Gourmands et le Marché de Noël et cela sera fait par l'Office du Tourisme. Donc vous voyez ici un ensemble d'animations commerciales et artisanales, pour montrer l'attractivité de la capitale régionale et renforcer sa notoriété.

**M. LE MAIRE** : Merci Monsieur l'Adjoint, Président de l'Office du Tourisme.

**Mme Catherine PUGET :** A propos du Marché de Noël, en fait il est sûr que le Marché de Noël, à l'heure actuelle, représente peu un marché de Noël. Comment sont sélectionnés les commerçants qui viennent sur ce marché de Noël, parce qu'il faudrait que les gens trouvent effectivement des objets de décoration et que ça soit beaucoup plus attractif que ce qu'on trouve actuellement car ce ne sont pas en fait des objets spécifiques à la fête de Noël ?

**M. LE MAIRE :** Jacques MARIOT va vous répondre, je crois que c'est l'Union des Commerçants qui sélectionne.

**M. Jacques MARIOT :** Une réponse, c'est déjà de dire qu'il y a une concurrence forte sur les marchés de Noël, que les artisans on ne peut pas les multiplier, et que le Marché de Noël a lieu, vous le savez bien, pour tout le monde, que ce soit Montbéliard, Colmar ou ailleurs, ça c'est le premier point.

**M. LE MAIRE :** C'est clair mais c'est important...

**M. Jacques MARIOT :** C'est un point très important et donc on ne sélectionne pas, malheureusement, mais ce que je veux vous dire simplement c'est que pour le Marché de Noël de cette année, nous travaillons actuellement avec l'école de Moirans, avec Mme BREUIL, PDG des jouets SMOBY sur Moirans qui est la capitale française du jouet en bois, pour que ce marché de Noël soit plus orienté vers un artisanat du bois et notamment du jouet de Noël.

**M. LE MAIRE :** C'est une bonne idée !

**M. Jacques MARIOT :** Mais il y a là un vrai problème de concurrence.

**M. LE MAIRE :** C'est une excellente idée et là on peut croire effectivement au Père Noël et que ça va s'améliorer !

**Mme Catherine PUGET :** Je poserai différemment ma question. Qu'est-ce que l'on fait pour être plus attractif qu'une ville comme Montbéliard justement pour le marché de Noël ?

**M. LE MAIRE :** Ma Chère Madame PUGET, je voudrais quand même vous dire que par rapport à Montbéliard...

**M. Jacques MARIOT :** Ils sont en grosse difficulté aujourd'hui.

**M. LE MAIRE :** Je souhaite que le marché de Noël qui est important à Montbéliard continue à bien fonctionner, mais de l'avis général, celui de Besançon désormais n'a pas grand chose à envier à celui de Montbéliard, les deux sont bien m'a-t-on dit... je ne sais pas. De toute façon c'est très bien ce qu'ils font à Montbéliard et on va essayer de faire mieux. Mais les avis sont très partagés par rapport à ça.

**M. Jacques MARIOT :** A Montbéliard ils sont en chute libre.

**M. LE MAIRE :** Je ne souhaite pas qu'ils soient en chute libre mais que nous on se développe».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter ces propositions.

*Récépissé préfectoral du 26 mars 2003.*